



**PRÉFÈTE
DE LA RÉGION
CENTRE-VAL
DE LOIRE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

CONSEIL REGIONAL D'ORIENTATION DE LA POLITIQUE SANITAIRE ANIMALE ET VEGETALE (CROPSAV) JEUDI 14 NOVEMBRE 2024

Section plénière

Section Plénière – Ordre du Jour

1. Bilan des sections du CROPSAV du matin

- Section santé animale

- Section santé végétale

2. Gouvernance sanitaire

Etat d'avancement du renouvellement OVS-OVVT
pour la période 2025-2029

3. PRSE 4

4. Questions diverses

Bilan section santé animale

- Situation IAHP PPA
- Foyer Tuberculose bovine
- Suivi des mesures BVD IBR
- Vaccination FCO MHE
- OMAA

Bilan section santé végétale

2. Gouvernance Sanitaire: Point d'étape sur les délégations de missions aux OVS et OVVT

Rappel du dispositif en cours pour la période 2020-2024 qui se termine au 31/12/2024

Appel à candidature pour la reconnaissance en tant qu'OVS (Organisme à Vocation Sanitaire) ou OVVT (Organisation Vétérinaire à Vocation Technique)

ces 3 appels ont eu lieu du: 25/07/19 au 30/09/19 pour OVS animal

1/08/19 au 30/09/19 pour OVS végétal

25/07/19 au 30/09/19 pour OVVT

3 candidats ont été retenus: GDS Centre comme OVS animal, FREDON Centre-Val de Loire comme OVS végétal et URGTV Centre comme OVVT

3 conventions cadres quinquennales régionales ont été signées:

le 26/12/19 pour OVS animal, le 27/03/20 pour l'OVVT, le 18/06/20 pour l'OVS végétal

L'Arrêté Ministériel de reconnaissance des OVS a été signé le 19/12/19 et celui des OVVT a également été signé à la même date.

Période 2025-2029 : 1-Reconnaissance des OVS et OVVT

Application de l'IT DGAL/SAS/2024-319 du 11/06/2024 ;

Appel à candidature simultané pour OVS et OVVT du **1^{er} au 31 juillet 2024**
au moyen de la plateforme Mes démarches simplifiées ;

3 dossiers réceptionnés qui ont abouti à des arrêtés préfectoraux de reconnaissance publiés le **29/08/2024** ;

Le préfet de région est désormais autorité compétente pour la reconnaissance des OVS et OVVT (articles R. 201-12 et R. 201-18 du CRPM) alors qu'elle relevait, lors du cycle précédent, du niveau national, c-à-d du ministre en charge de l'agriculture.

Période 2025-2029 : 2- Délégation

Application de l'IT DGAL/SDSBEA/2024- 469 du 9/08/2024 ;

Un appel à candidature simultané pour OVS et OVVT du **15 septembre au 15 octobre** au moyen de la plateforme Mes démarches simplifiées ;

3 dossiers réceptionnés qui ont abouti à des courriers de notification signés le **9 novembre 2024** par la Directrice régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt.

Il reste encore à mettre en place les conventions cadres quinquennales de ces délégations ainsi que des conventions techniques et financières pour déléguer les crédits prévus.

3. PRSE 4 – Plan Régional Santé environnement

4. Questions diverses

Merci pour votre attention